

Commission départementale Photo-Vidéo sous-marine du Var
Catherine Vasselin
audiovar@gmail.com
07.61.60.90.99

7^{ème} COUPE DU VAR 2018 Challenge de photographie sous-marine Manche de la coupe de France animalière

Compétition de photographie de faune sous-marine sur le thème particulier de l'émotion animalière.

Le 25 Août 2018 à La Seyne-sur-mer (Port de Saint-Elme) (83)

Plusieurs catégories tous niveaux !!

Afin de rassembler le plus grand nombre, deux catégories/classements sont proposées :

- **Catégorie « Coupe de France animalière »** : destinée à tous les photographes, quel que soit leur type d'appareil, qui souhaitent participer au classement de la Coupe de France animalière 2018.
- **Catégorie « Débutant »** destinée aux photographes participant en compact/hybride (ou en reflex pour une 1^{ère} compétition) et ne souhaitant pas participer au classement de la Coupe de France animalière 2018.

L'inscription se fait en ligne à partir du lien :

<https://www.inscription-facile.com/form/YXsceR9HZFGi5FJf6yz5>





La Commission photo-vidéo sous-marine du comité départemental du Var organise la 7^{ème} édition de la Coupe du Var.

Cette compétition de photographie sous-marine compte pour le classement de la coupe de France de photo animalière de la FFESSM ;

Afin de rassembler le plus grand nombre, deux catégories/classements sont proposées :

- **Catégorie « Coupe de France animalière »** : destinée à tous les photographes, quel que soit leur type d'appareil, qui souhaitent participer au classement de la Coupe de France animalière 2018.
- **Catégorie « Débutant »** destinée aux photographes participant en compact/hybride (ou en reflex pour une 1^{ère} compétition) et ne souhaitant pas participer au classement de la Coupe de France animalière 2018.
- **Deux classements séparés seront effectués.** Le règlement de la compétition est identique.

COMPETITION : Photographie numérique de faune sous-marine

DATE : Samedi 25 Août 2018

LIEUX : La Seyne-sur-mer (Port de Saint-Elme) Var

DUREE : La compétition se déroule sur une manche de 1h30 dans la journée du samedi.

CONDITIONS :

Etre licencié FFESSM 2018 (avec assurance complémentaire Loisir1 minimum)

Détenir un certificat médical de moins de un an

Etre plongeur niv2 minimum

Obligatoirement par équipe de 2 pour la sécurité, les concurrents isolés seront regroupés par binôme

PLONGEE : centre de plongée CSMS à La Seyne-sur-mer (Port de Saint-Elme)

Le nombre de participants est limité et les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

FRAIS D'INSCRIPTION

COMPETITEUR ou ACCOMPAGNANT PLONGEUR : 60 €

Comprenant : la plongée, le repas du midi, l'apéritif dinatoire du soir

Blocs fournis si besoin. Le gonflage NITROX n'est pas possible.

Pour les accompagnants non plongeurs : 25 € par personne pour les deux repas

Les accompagnants non plongeurs ne sont pas autorisés à aller à bord.

PROGRAMME – Samedi 25 Août 2018

A partir de 9h – Rendez-vous des compétiteurs au CSMS pour les formalités administratives et la vérification du matériel de plongée, formatage des cartes

10h – Départ du bateau

10h30 – Plongée (1 heure et demi de compétition) sur le site du « Les deux frères » (*)

12h30 – Retour au port et remise des cartes des compétiteurs au commissaire

13h30 – Repas

14h30 – 16h30 : Choix des images par les compétiteurs : 4 images dont une « Thème 2018 Girelle »

17h30 – Réunion du jury

20h – Proclamation des résultats

20h30 – Apéritif dinatoire

(*) : ou autre site en fonction de la météo du jour

LE JURY

Le jury est composé de 3 juges au minimum (deux photographes sous-marins et un représentant du CODEP83), juge les séries de photographies et détermine le classement des équipes et attribue éventuellement des prix spéciaux.

CENTRE de PLONGEE

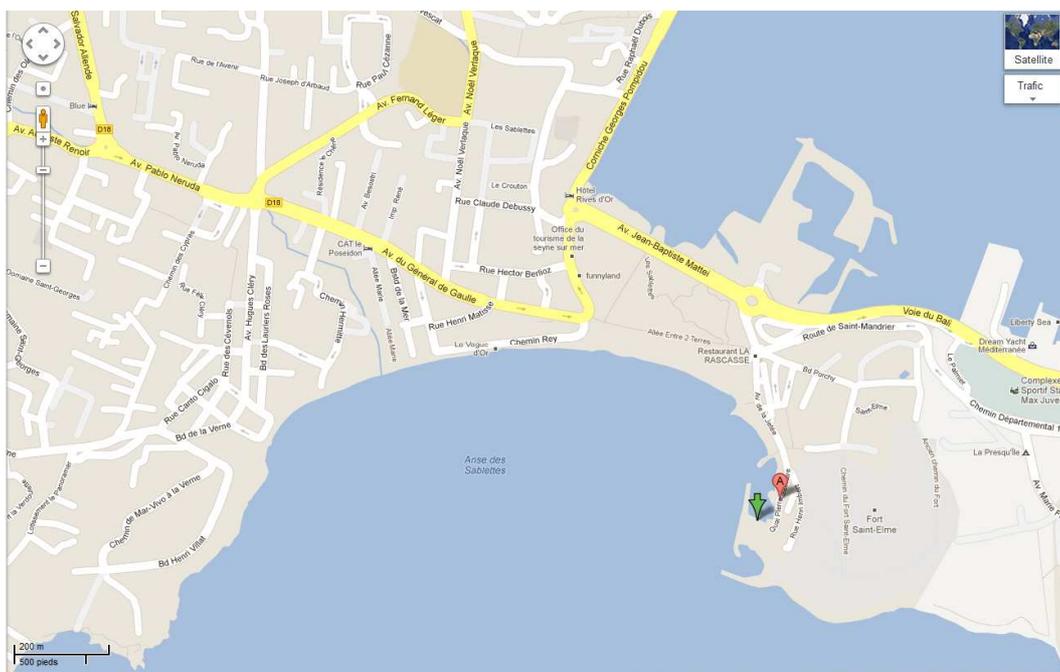
CSMS Plongée

Base nautique de Saint Elme

83500 LA SEYNE SUR MER

<https://sites.google.com/site/csmsplongee/>

Localisation GPS : 43.075205N 5.898948E



SITE DE PLONGEE : LES DEUX FRERES –Baie des Sablettes – Profondeur de 0 à 35m

ou autre site proche en fonction de la météo du jour



REGLEMENT de la compétition photo

Conforme au règlement de la Coupe de France de photo animalière version 2018.

Thème

Le sujet de cette compétition est la photographie de la faune sous-marine, dans sa mobilité, privilégiant ainsi les attitudes et les expressions animales. Chaque compétiteur devra rendre 4 vues de sujets variés, dont une sur le thème de l'année.

Tous les types d'appareils de photographie sous-marine sont acceptés.

Toutes les focales d'objectifs sont utilisables.

Thème 2018 : Girelle

Durée de la compétition

La manche de plongée dure 1,5 heures (durée max entre la 1^{ère} immersion et le dernier retour, paliers inclus). Les plongeurs peuvent ressortir de l'eau et remonter sur le bateau autant de fois qu'ils veulent (paliers terminés). Ils n'auront qu'une bouteille chacun à disposition.

Compétiteurs :

Le nombre total de participants (dans l'ordre d'inscription) sera limité en fonction de la capacité du bateau.

Equipe de deux obligatoire. Les concurrents esseulés seront exceptionnellement regroupés par 2.

Critères de notation :

Le jury notera les images en fonction :

- des qualités technique et artistique de chaque image proposée
- de la rareté et de la difficulté d'approche du sujet
- de la représentation d'une attitude et d'une expression animale
- du nombre d'espèces différentes proposées dans la série
- du respect du thème 2018 « Girelle », obligatoire sur une des images

Carte mémoire :

Chaque compétiteur présentera au contrôle, lors de son enregistrement, la ou les cartes mémoire qu'il compte utiliser pendant la compétition. Elles devront être vierges et formatées devant le commissaire.

Appareils et caissons :

Sont autorisés à bord de l'embarcation la présence, par compétiteur de 2 boîtiers et caissons photos (cartes en place).

Il ne sera autorisé qu'un seul caisson immergé à la fois.

Le nombre total de prises de vues n'est pas limité.

L'ensemble des cartes doit être systématiquement remis au commissaire à l'issue de la plongée de compétition.

Matériel :

Le photographe devra avoir en sa possession :

- un appareil photographique numérique (Compact, Bridge, Reflex) ainsi que tous les accessoires lui permettant la prise de vue.
- son matériel de plongée (ainsi que celui de son équipier) avec blocs gonflés en date de validité.
- interdiction de tout matériel informatique sur le bateau.

Règlement spécifique :

La carte sera formatée devant un commissaire en début de la manche. La 1^{ère} image sera la photo d'identification choisie par l'organisation. L'absence de cette photo d'identification, peut justifier l'élimination de la carte pour la compétition.

Au début de la compétition, les horloges internes des boîtiers doivent être synchronisées.

Le double enregistrement (raw et jpg) est autorisé. (seul le jpg sera pris en compte dans la compétition)

L'usage de tous les outils de correction intégrés aux boîtiers est autorisé ; les manipulations correspondantes peuvent se faire sur le bateau ou dans l'eau, pendant le temps de la manche, et sans sortir l'appareil du caisson. Aucune manipulation d'images n'est autorisée après la fin de la manche.

Choix des photos :

Le contenu de chaque carte est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur l'ordinateur de l'organisation. Les cartes sont restituées à leur propriétaire pour la sélection. Les cartes ne seront pas effacées avant la fin de la manifestation.

Chaque photographe apporte son ordinateur et fait sa sélection. La durée est limitée à 2 heures.

La post production sur ordinateur est interdite.

Le compétiteur présente à l'organisateur la liste des fichiers sélectionnés en précisant l'orientation (verticale ou horizontale) et le cas échéant l'inversion de l'image (miroir droite-gauche).

L'organisateur prélève donc sur son propre disque les quatre fichiers sélectionnés et effectue lui-même ces seules modifications autorisées, sous contrôle du concurrent.

Les images devront être identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées.

Les compétiteurs peuvent se faire aider pour leur sélection d'images par toute personne de leur choix à l'exception des membres du jury.

Propriété des photos :

Le compétiteur-photographe est l'auteur et en tant que tel, reste seul propriétaire de ses œuvres.

Il autorise le Comité Départemental FFESSM du Var et la Commission Nationale Photo-Vidéo à utiliser dans un but non lucratif les fichiers images (promotion et enseignement).

En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.